

L'Assemblée générale des Nations unies a créé trois organes subsidiaires en matière de désarmement :

- [la Commission du désarmement des Nations unies](#) :
 - créée en 1978
 - a pour objectif de formuler des lignes directrices et des recommandations en matière de désarmement recueillant l'unanimité des Etats membres
- l'Institut des Nations unies pour la recherche sur le désarmement ([UNIDIR](#)) :
 - créé en 1980
 - organisme de recherche produisant des travaux sur les questions de désarmement
- le [Bureau des affaires de désarmement](#) :
 - créé par la Résolution AG/10579 du 15 mars 2007
 - a pour principale mission d'assister le Secrétaire général des Nations unies sur les questions de désarmement

Il existe également des institutions extérieures aux Nations unies :

- la [Conférence du désarmement](#) :
 - créée en 1979
 - d'après son statut, toute convention de désarmement à portée universelle doit être examinée par la Conférence du désarmement
 - de plus en plus contestée ce qui pose la question de sa survie
- [l'Agence internationale de l'énergie atomique](#)
- Forum pour la coopération en matière de sécurité : créé en 1992 dans le cadre de l'OSCE
- Agences, organismes issus d'une institutionnalisation croissante des accords de désarmement et de maîtrise des armements

Depuis la fin de la Guerre froide, les organisations non-gouvernementales (ONG) jouent un rôle de plus en plus important dans les négociations relatives à l'encadrement des armements. Ainsi, elles sont à l'origine de l'interdiction des mines anti-personnel actée dans la Convention d'Ottawa en 1997. Elles ont également joué un rôle important dans l'interdiction des bombes à sous-munitions adoptée dans la Convention d'Oslo le 3 décembre 2008. Leur rôle est particulièrement important dans le désarmement humanitaire. Aujourd'hui, le débat dont se sont saisies les ONG en matière de désarmement est celui des robots létaux autonomes. En 2012, Human Rights Watch et l'International Human Rights Clinic d'Harvard ont publié un manifeste intitulé [Losing Humanity](#). The Case against Killer Robots dans lequel ils appellent entre autre à l' « *interdiction totale du développement, de la production et de l'utilisation des*

robots létaux autonomes dans le cadre d'un instrument juridique contraignant ». Selon ces ONG, les robots létaux autonomes entraîneraient une perte totale d'humanité et ne permettraient pas de respecter le droit international humanitaire. Ce syndrome « Terminator » s'est imposé en 2013 au Conseil des droits de l'homme lorsque le rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Christof HEYNS, a présenté un rapport dans lequel il recommandait « *d'appliquer des moratoires sur, au moins l'essai, la production, l'assemblage, le transfert, l'acquisition, le déploiement et l'emploi des robots létaux autonomes, en attendant la mise en place d'un cadre convenu à l'échelle internationale sur l'avenir des robots létaux autonomes* » (Conseil des droits de l'homme, Rapport du Rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, Christof Heyns, A/HRC/23/47, 9 avril 2013, §113, p.24). Les Etats ont ensuite déplacé le débat dans le cadre de la Conférence sur certaines armes classiques. Des réunions se sont tenues à Genève du 13 au 16 mai 2014 (Conference on Conventional Weapons, Draft report of the 2014 Meeting of Experts on Lethal Autonomous Weapons Systems, 16 mai 2014, p.3, disponible sur <http://www.delegfrance-cd-geneve.org/Du-13-au-16-mai-2014-Reunion>) au cours desquelles les enjeux militaires, éthiques et juridiques posés par le développement des robots létaux autonomes ont été débattus. Si le cadre de la Conférence sur certaines armes classiques a été salué par les délégations présentes, les représentants des différents Etats ont insisté sur la nouveauté du débat et le besoin d'évaluer la situation présente et future en matière de robotique ainsi que sur le rôle que les robots pourraient jouer dans le futur. De plus, toute tentative de définition du concept de robot létaux autonome a été repoussée à une date ultérieure mais non précisée.